



Approvisionnement  
**ADDENDA No. 4**

**Appel de propositions 309/2023**

Projet de redéveloppement immobilier d'une propriété dans le secteur du centre-ville de la Ville de Granby

***Vous devez confirmer la réception de cet addenda en inscrivant la date et le numéro de l'addenda au Formulaire de soumission.***

**Modification de l'appel de propositions - Explications**

**Site Miner**

**Projet de redéveloppement immobilier d'une propriété dans le secteur du centre-ville (av. du Parc), avec intégration au parc Miner en bordure de la rue Principale**

**1. Ajout de la clause 6.4**

La clause 6.4 est ajoutée comme suit :

Le proposant peut être constitué de plus d'une entité. Dans cette éventualité, tous les représentants de celles-ci doivent se qualifier aux exigences d'admissibilité et signer tous les documents requis incluant, le cas échéant, l'offre d'achat de l'annexe 7.

Aucune cession des obligations, ni de l'offre d'achat n'est permise, sauf sur autorisation du conseil municipal.

**2. Remplacement de la clause 8.1.1**

La clause 8.1.1 est remplacée par une nouvelle clause 8.1.1 comme suit (les caractères en gras sont des ajouts).

**8.1.1 Dépôt du concept préliminaire au CCU**

Déposer au plus tard le 28 septembre 2023 à 16 h, aux fins d'être présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU), le concept immobilier préliminaire proposé à l'aide de plans, d'esquisses et/ou de simulations 3D permettant d'en apprécier l'originalité ainsi que l'intérêt sur le plan architectural, de même que l'intégration harmonieuse du concept dans le milieu environnant, particulièrement en ce qui concerne le parc Miner, et ce, dans le respect de la réglementation applicable et notamment des exigences

Approvisionnement  
**ADDENDA No. 4**

**Appel de propositions 309/2023**

Projet de redéveloppement immobilier d'une propriété dans le secteur du centre-ville de la Ville de Granby

du PIIA. Le concept préliminaire **qui a fait l'objet d'une recommandation** par le CCU devra être joint avec l'ensemble de la documentation requise le 10 novembre 2023.

**Seuls les documents énumérés précédemment sont requis pour le dépôt du concept préliminaire le 28 septembre 2023. Tous les autres documents (ex. dépôt, montage financier, etc.) doivent être déposés le 10 novembre avec la proposition.**

**Un retour écrit auprès de chaque proposant sera fait au plus tard le 23 octobre 2023, sur son concept préliminaire déposé au CCU sera fait afin qu'il puisse connaître la portée de la recommandation du CCU, et pourra ajuster, le cas échéant, son concept suivant celle-ci aux fins du dépôt du concept définitif le 10 novembre 2023.**

3. Le document n'est pas autrement modifié.

Granby, le 20 septembre 2023



Lilian Frendo  
Gestionnaire de contrats, approvisionnements